

09/09

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 23 novembre 2009

Présents :

Laure MARDOC, Louisa ACCIARI, Mate BALINT-BAGOSSY, Lucie STEMIRKOVA, Laurent SUSTER, Mathieu ALBOUY, Arnaud CONSTANS, Frédéric PUIGSERVER, James Mc CEARNEY.

ABSENTS OU EXCUSES

Edouard HUSSON, David ABIKER, Christian INGRAO, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI, Mireille LEMARESQUIER, Pierre ODIN, Daniel ALEXANDER
 Richard DESCOINGS, Nadia MARIK, Francis VERILLAUD, Cédric PRUNIER, Sylvestre FREZAL, Julien PALOMO.

Assistaient à la séance

Hervé CRES	Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité
Hakim HALLOUCH	Responsable diversités
Juliette FOURNIER-BERNARD	Chargée de mission auprès de Cédric PRUNIER
Nathalie VIEIRA	Assistante de Cédric PRUNIER,
Véronique BOLHUIS	Directrice Sciences Po Admissions – DES,
Françoise MELONIO	Doyenne du Collège universitaire
Xavier MONMARCHE	Représentant de la Société EXTALIA

*

* *

I.	Point d'information sur les élections étudiantes et enseignantes	p. 2
II.	Avis sur l'instauration d'un vote par voie numérique pour les élections aux conseils	p. 5
III.	Présentation du bilan des admissions	p. 10
IV	Présentation du bilan des C.E.P.	p. 12
V	Reconnaissance d'Ecocampus comme 5 ^{ème} association permanente	p. 16
VI	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 12 octobre 2009	p. 16
VII	Echange d'information sur les questions diverses	p. 16

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 23 novembre 2009

La séance est ouverte à 18h12 par Frédéric Puigserver qui préside la séance. Il observe que l'ordre du jour de cette Commission est chargé avec des sujets délicats sur lesquels la Commission va être amenée à prononcer des avis dans le cadre de ses attributions consultatives. Il rappelle la responsabilité qui pèse sur les épaules des membres dans la mesure où les avis de cette Commission sont toujours écoutés et souvent entendus.

Un certain nombre de démissions a été enregistré : Vincent Seitlinger pour Nouvelle Donne laisse la place à Arnaud Constans, jusqu'à présent suppléant. L'élue de Sud Etudiant a démissionné au profit d'un élève qui est au Brésil. Frédéric Puigserver laisse la parole à Hervé Crès pour le 1^{er} point à l'ordre du jour.

I. POINT D'INFORMATION SUR LES ELECTIONS ETUDIANTES ET ENSEIGNANTES

Hervé Crès rappelle que cette année est particulière. En effet, Sciences Po est en cours de modification du calendrier pédagogique. Il s'agit de faire en sorte que pour l'année 2011/2012, le 1^{er} semestre d'enseignement s'achève dans toutes ses opérations, avant Noël, de façon à ce que le mois de janvier corresponde non pas à une fin de 1^{er} semestre, mais à un début de 2nd semestre.

Les élections étudiantes, par le statut IEP, sont censées se dérouler en janvier. Or le mois de janvier sera mobilisé pour les enseignements, probablement à partir du 15 janvier. Sciences Po pourra à l'avenir mener des opérations électorales probablement en janvier. Il se trouve que pour l'année 2010, la rentrée du 2nd semestre a lieu le 25 janvier. Sciences Po a été amené à proposer, à titre exceptionnel pour l'année 2010, un calendrier des opérations électorales en vue de l'élection des représentants étudiants. Ce calendrier a été communiqué aux membres de la Commission et un groupe de travail l'a étudié en amont. Ce calendrier prévoit un scrutin qui pourrait avoir lieu les mardi 2 et mercredi 3 février 2010. Ce calendrier, stricto sensu, n'est pas en totale conformité avec les statuts de l'IEP. C'est la raison pour laquelle la Commission doit se pencher sur cette question si Sciences Po devait converger vers un calendrier de ce type. Il serait en effet nécessaire de demander la semaine prochaine en Conseil de Direction une délibération pour que le calendrier 2010 initial ne soit pas tenu.

Frédéric Puigserver rappelle le cadre général. L'Institut d'Etudes Politiques de Paris est un grand établissement au sens du code de l'éducation. Ce n'est pas une université et sur certains points d'organisation et de fonctionnement, l'IEP a la faculté de déroger à la règle générale. L'institut ne peut pas le faire n'importe comment. Il peut le faire dans les conditions prévues par son Décret statutaire. Ledit Décret peut lui-même renvoyer au Règlement intérieur, autrement appelé statuts, sur des questions précisément de dates d'organisation des élections. Dans cette cascade de textes, Sciences Po est dans une situation où le texte le moins contraignant, c'est-à-dire le Règlement intérieur de l'établissement, prévoit que les élections étudiantes ont lieu en janvier. Si les dates doivent être changées, il faudrait prévoir que de façon exceptionnelle, par dérogation à la règle générale des élections étudiantes, celles-ci en 2010 auront lieu au mois de février.

A titre personnel, Frédéric Puigserver note que le calendrier proposé, en décalant les élections au mois de février, permet un décalage très limité. En apportant une dérogation à la règle générale, l'IEP reste dans la limite du raisonnable. Si l'IEP acceptait un délai au-delà du début du mois de février, des difficultés se poseraient. Ce calendrier lui paraît opportun et assuré sur le plan juridique.

Laure Mardoc, au nom de l'Unef, demande les raisons du changement de calendrier. Un groupe de travail s'était tenu sur ce thème pour réfléchir à la manière d'aménager ce calendrier. Les élus étudiants avaient émis des suggestions. La période électorale et le début des élections doivent se passer au moment où tous les étudiants sont rentrés en conférence de méthode ce qui n'est pas le cas dans la proposition de calendrier puisque le 25 janvier est le moment où la campagne débute et où les étudiants n'ont commencé que les cours magistraux. Cela pose quelques problèmes puisque tous les étudiants ne sont pas présents tout au long de la semaine. Le dépôt des listes est fixé au 20 janvier 2010 alors que les étudiants sont en examen avec la nécessité de réviser et, pour ceux qui se présentent, de les passer le plus sereinement possible. La réunion d'information se passe durant la semaine de révision. Cela ne leur permet pas d'en profiter pleinement.

L'Unef souhaiterait décaler de 2 semaines ce calendrier électoral pour pouvoir laisser aux étudiants la possibilité de rentrer dans leur conférence de méthode, d'avoir une semaine pour reprendre le rythme.

Frédéric Puigserver comprend que l'Unef demande un décalage de 15 jours justifié par 2 arguments. Le 1^{er} argument consiste à dire que les étudiants ne seront pas tous présents. Pour Frédéric Puigserver, il s'agit d'un argument irrecevable. Si les amphis et les directions d'études ont recommencé, les étudiants sont censés être présents. Le 2nd argument, qui est de dire qu'il s'agit d'une période de préexamen avec une conflagration entre l'activité syndicale étudiante et la préparation des examens lui paraît en revanche recevable. C'est cet argument qu'il faut conserver au moment où il faudra se prononcer sur le juste équilibre à trouver pour un décalage de calendrier raisonnable. Il lui semble opportun de trouver une date d'élection qui puisse ne pas trop s'écarter de la norme sans quoi l'IEP s'exposerait à certaines difficultés.

Mathieu Albouy, au nom de la Cé, souhaiterait décaler les dates, mais d'une semaine. Il estime qu'il faut prendre en compte les élections du CROUS qui devraient avoir lieu soit en février soit en mars, il est nécessaire de laisser une pose entre ces 2 élections pour éviter que les étudiants se sentent perpétuellement assaillis par les syndicats.

Frédéric Puigserver remercie les intervenants pour cet éclairage concernant les périodes de recouvrement électoral. Il n'est en effet pas très souhaitable que les campagnes électorales sur différentes élections soient simultanées pour la clarté du scrutin.

Laurent Suster partage la demande de l'Unef, soit 2 semaines de décalage, soit au moins 1 semaine, pour que les élections se déroulent dans de bonnes conditions.

Arnaud Constans, pour Nouvelle Donne, est favorable au calendrier tel qu'il a été présenté. Décaler au milieu du mois de février est un peu tard. Il préfère que les élections s'écarterent le moins possible de la norme.

InterZaide partage l'avis de la Cé de décaler d'une semaine.

Frédéric Puigserver demande à l'Unef si la proposition d'un décalage d'une semaine lui paraît acceptable.

Hervé Crès propose un calendrier sur lequel il pourrait y avoir un consensus : une réunion d'information jeudi 17 décembre 2009, affichage des listes électorales mardi 15 décembre 2009, la date limite de dépôt des listes candidates mardi 26 janvier 2010, réunion pour l'attribution des moyens jeudi 17 décembre 2009, une campagne électorale qui se déroulerait du lundi 1^{er} au lundi 8 février 2010 inclus, un scrutin qui aurait lieu mardi 9 février et mercredi 10 février 2010. L'envoi des professions de foi devra avoir lieu vendredi 29 janvier 2010 par mail au directeur de l'établissement.

La Commission paritaire émet un avis favorable au calendrier proposé.

Frédéric Puigserver rappelle que pour mémoire il faudra que le Conseil de direction délibère pour que cette année l'organisation des élections étudiantes soit exceptionnelle.

Hervé Crès ajoute que ce calendrier sera proposé au Conseil de direction du 30 novembre prochain.

James Mc Cearney lit dans l'ordre du jour prévisionnel de la présente réunion qu'un calendrier prévisionnel indicatif des élections enseignantes sera distribué en séance. Qu'en est-il ?

Le calendrier est distribué. Frédéric Puigserver note que ces élections ne sont pas liées par les statuts. Par conséquent, la liberté est plus grande. Il passe la parole à Hervé Crès pour commenter ce calendrier.

Hervé Crès rappelle que les dernières élections pour les représentants enseignants se sont déroulées il y a 3 ans. Le calendrier proposé est à peu près identique au calendrier des élections précédentes. C'est une élection qui passe par un affichage des listes électorales, lundi 14 décembre 2009, une date limite de dépôt des listes, mardi 5 janvier 2010, suivi du contrôle des opérations électorales par un comité dont la mission est de valider les listes électorales et l'éligibilité des candidats, un scrutin mercredi 20 janvier prochain. Le Règlement intérieur de l'IEP prévoit que ce scrutin, en raison des spécificités de l'IEP, a lieu par voie postale. Le dépouillement aurait lieu dans une salle à réserver jeudi 28 janvier, avec les proclamations des résultats du 1^{er} tour, vendredi 29 janvier 2010.

L'institution est contrainte d'observer une forme d'absentéisme et souvent, le quorum n'est pas atteint ce qui l'oblige à envisager l'organisation d'un 2nd tour avec l'envoi des bulletins électorales lundi 1^{er} février et des proclamations des résultats du 2nd tour vendredi 19 février 2010.

Frédéric Puigserver demande si les représentants des enseignants ont des questions.

James Mc Cearney remarque que ce scrutin se passe par voie postale et que ce n'est pas nécessairement la voie la plus fiable. Par ailleurs, ces opérations sont placées à un moment où des conférences de méthode n'ont pas débuté et par conséquent il n'y aura pratiquement aucun enseignant à Sciences Po. Ces élections sont donc tributaires de la poste.

Frédéric Puigserver note que l'organisation est tributaire des moyens actuels de communication. Il estime que le principe du vote à distance par voie postale est un moindre mal par rapport à l'obligation qu'auraient les enseignants de devoir se déplacer. Leur mobilisation est parfois insuffisante et pourrait l'être encore davantage si les enseignants devaient se déplacer.

James Mc Cearney demande s'il est impossible d'attendre la reprise des conférences de méthode.

Hervé Crès précise que l'expérience montre qu'un 2nd tour est généralement organisé en raison de la faible mobilisation des enseignants au 1^{er} tour. Le 2nd tour se déroulera courant février et le semestre aura débuté.

James Mc Cearney pense que sur un plan de principe, ce n'est pas très satisfaisant, l'organisation des élections à 2 tours étant faite en sachant que le 1^{er} tour ne sert à rien. Il faut attendre le 2^{ème} tour pour avoir un résultat.

Frédéric Puigserver remarque que partir dans l'idée qu'il y aura un 2nd tour et qu'il peut être tiré la conclusion que le 1^{er} tour peut être placé n'importe où au moment où les enseignants sont absents parce que de toutes les façons il y aura un 2nd tour ne favorise pas la participation au vote. Cependant, Frédéric Puigserver est sensible à l'argument d'Hervé Crès qui consiste à dire que compte tenu des délais pour séparer les contrôles des élections, il pourrait être envisagé un léger décalage à fin février. Cependant, si un décalage plus important devait se faire, l'institution se retrouverait devant des problèmes de fonctionnement. La position, si elle n'est pas entièrement satisfaisante, est, lui semble-t-il, presque optimale.

James Mc Cearney note qu'il y a presque un mois entre le scrutin 1^{er} tour, mardi 20 janvier pour et le 2^{ème} tour mercredi 17 février. Il demande si ce délai entre les 2 tours doit être aussi important. Les conférences doivent reprendre la dernière semaine de janvier. Ne serait-il pas possible de décaler le 1^{er} tour au 27 janvier jusqu'au 17 février.

Hervé Crès n'est pas opposé à cette demande, sur le principe. Il lui semble cependant nécessaire de bien vérifier les dates et les délais. Il note que le souhait est de retarder le scrutin du 1^{er} tour du 20 au 27 janvier 2010. Il pourrait être imaginé un scrutin lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 janvier pour le 1^{er} tour avec un dépouillement jeudi 28 janvier et proclamation vendredi 29 janvier 2010. Cette hypothèse est plausible.

Frédéric Puigserver propose de soumettre à l'avis de la Commission paritaire ce nouveau calendrier sous réserve d'ultime vérification des délais à respecter entre les 2 tours.

Pour le 2nd scrutin, Hervé Crès propose les dates suivantes : scrutin lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 février, dépouillement jeudi 18 février, proclamation vendredi 19 février 2010.

Le scrutin aura lieu jusqu'au mercredi 17 février 2010 au plus tard à 12 heures pour que l'Institution dispose des bulletins le lendemain. En effet, la poste achemine en général le courrier dans la nuit. Il y aura probablement des bulletins qui n'arriveront pas en l'état. Hervé Crès propose de faire une dernière vérification juridique et de présenter ce calendrier au Conseil lundi 30 novembre prochain.

Frédéric Puigserver annonce que la Commission donne un avis favorable sous réserve des vérifications.

II. AVIS SUR L'INSTAURATION D'UN VOTE PAR VOIE NUMERIQUE POUR LES ELECTIONS AUX CONSEILS

Hervé Crès rappelle qu'un groupe de travail a été réuni la semaine précédente pour échanger sur cette question. Un certain nombre de syndicats étudiants a par ailleurs été saisi. Il s'agit d'instaurer un vote par voie numérique pour les élections au Conseil. Des arguments ont été échangés et un prestataire de service a été sollicité. Ce prestataire a rencontré certains élus étudiants et a procédé à une présentation en groupe de travail du type de produit qui pourrait être mis en œuvre. Hervé Crès rappelle que Sciences Po a le souci de faire en sorte que les élections obtiennent un taux de participation maximum. Le nombre d'étudiants à Sciences Po augmente de manière assez significative d'année en année. Cela a pour conséquence d'engorger considérablement les dispositifs classiques que sont les bureaux de vote et de mobiliser davantage de personnes, ce qui finit par être très coûteux.

La Direction considère que le dispositif novateur qui passerait par voie électronique permettrait d'absorber le coût de cette augmentation en déployant moins de moyens notamment en terme de bureaux de vote sachant que l'Institution a constaté qu'une liste d'attente très longue pour les étudiants est très dissuasive.

Par ailleurs, la mobilité internationale et la mobilité dans les entreprises ou les organisations dans lesquelles les étudiants font leur stage sont au cœur du dispositif de formation à Sciences Po. Un tiers des effectifs étudiants est absent au moment des élections puisque tous les étudiants de 3^{ème} année sont à l'étranger. Dans les masters, les étudiants ont l'obligation de passer un semestre d'apprentissage sur le terrain dans une organisation. Cela a un effet considérable sur la présence dans les murs des étudiants au moment des élections. A l'avenir, ces pratiques de césure se généraliseront à Sciences Po. Elles sont déjà largement répandues dans les grandes écoles. Les étudiants sont inscrits en tant qu'élèves dans leur école, mais passent une année complète dans une organisation ou une entreprise souvent à l'étranger. Si bien que dans ces conditions, un tiers des étudiants en master pourrait être absent.

Les dispositifs de vote par voie électronique semblent une réponse adaptée et vont dans le sens de l'Histoire. C'est la raison pour laquelle l'avis des représentants des organisations syndicales étudiantes et enseignantes est demandé.

James Mc Cearney se dit totalement favorable à ce projet dans un souci d'augmenter la participation des enseignants. Il émet cependant quelques réserves sur la fiabilité du dispositif.

Frédéric Puigserver note que l'Institution a des étudiants et des enseignants qui se retrouvent souvent au moment du vote confrontés à des contraintes. La seule réserve qu'il émet concerne la fiabilité du système de vote et au-delà les problèmes que pose ce mode de scrutin au regard des principes d'exercice du suffrage.

Louisa Acciari, au nom de l'Unef, émet plusieurs réserves. Le Décret du 3 décembre 2004 précise que les élections électroniques ne sont possibles que dans 2 universités à savoir Lyon II et Nantes et non l'IEP. Même si la Commission paritaire donnait un avis favorable, cela ne semble pas juridiquement possible de le faire en l'état. L'Unef a évoqué la question de la fiabilité de ce type de vote. Lorsqu'il y a un vote « physique », les papiers sont sous les yeux et il est possible de compter exactement le nombre de voix. Sur la question du taux de participation, l'Unef voulait préciser qu'une étude faite sur ce thème montre que la participation augmente la première année et qu'elle est en régression par la suite. C'est davantage l'effet du

nouveau mode de scrutin qui entraîne les étudiants à voter plus, mais que le phénomène se tasse par la suite. Il faudrait plutôt améliorer le système des procurations, mieux informer les étudiants de 3^{ème} année et ouvrir une 2nde salle pour en faire un bureau de vote, ce qui permettrait d'améliorer la participation. Louisa Acciari rappelle qu'il y a eu des cas d'échec en matière d'élection électronique et notamment un cas où le président d'une université a préféré revenir, après une élection électronique, au bulletin papier. Sur l'organisation du vote et plus particulièrement le vote à bulletin secret, l'isoloir, l'anonymat et le côté « privé », Louisa Acciari ajoute qu'il n'y a personne dans l'isoloir pour parler à l'électeur pendant qu'il vote.

Frédéric Puigserver se retourne vers la direction. Il lui semble que pour répondre aux questions sur le décret de 2004, il écarterait volontiers, à ce stade du débat, ces arguments juridiques. En effet, en ce qui concerne le Décret 2004, l'institution est sans doute dans le cadre des dérogations autorisées pour les établissements publics qui sont des universités. Sciences Po en tant que grand établissement peut déroger mais ce sont des questions compliquées. Il lui semble que le débat pourrait d'abord porter sur les questions de principe et savoir s'il est souhaitable que Sciences Po s'engage dans cette voie. Si le principe est approuvé par la Commission, il restera à évaluer les modalités pratiques pour s'engager dans cette voie. Il ne faut pas s'interdire de réfléchir parce que le Décret a fermé la liste.

Hervé Crès partage totalement ce point de vue. Il souhaite parler de l'animation, la vie syndicale et démocratique à Sciences Po.

Arnaud Constans rappelle que Nouvelle Donne a toujours été favorable au vote électronique. C'est un projet qui leur tient à cœur. Sur l'argument de l'Unef qui consiste à dire que le taux de participation la 1^{ère} année, dans le cadre du vote électronique, augmente puis baisse les années suivantes, il pense que la physionomie des études à Sciences Po fait qu'il va falloir nécessairement passer par le vote électronique. Actuellement, les participations sont faibles et environ 20% des étudiants sont présents au moment de l'élection. Il est nécessaire de remédier à ce problème. Il ne s'agit pas d'une question politique, mais de bon sens, d'intérêt général pour Sciences Po pour que les élections soient les plus représentatives possible. Le vote électronique est aussi une bonne façon de remédier aux difficultés d'organisation qui peuvent être constatées avec les files d'attente. Beaucoup d'étudiants disent avoir voulu voter, mais qu'ils ont peu de temps pour le faire. Arnaud Constans pense que le vote électronique va se développer à l'avenir. Pour conclure, le Décret de 2004 ne ferme pas la porte à l'organisation d'élection par voie électronique. Il va donc falloir réfléchir à cette option rapidement.

Mathieu Albouy, au nom de la Cé, est favorable au vote par voie électronique pour des raisons de participation. Il émet quelques réserves par rapport à l'argument présenté par l'Unef sur le retour après un vote électronique dans une université à un vote « classique ». La situation n'est pas comparable dans les universités. En effet, les taux de participation sont proches de 5 %. Les étudiants ne sont pas aussi « politisés » qu'à Sciences Po. La comparaison ne lui semble pas vraiment pertinente ou du moins l'argument ne suffit pas à écarter l'idée d'un vote électronique.

Supprimé : s

L'Uni est toujours favorable à l'instauration d'un vote électronique. Peut-être serait-il intéressant d'entendre Xavier Monmarché.

Lucie Stembirkova confirme qu'ils sont défavorables à ce système tant que ce ne sera pas fiable.

Frédéric Puigserver résume les positions. Il note qu'à ce stade, par le biais de ce dispositif, une amélioration du taux de participation est recherchée, ce à quoi sont émis quelques doutes sur l'effet à moyen terme. Le 2nd sujet d'inquiétude concerne la fiabilité du vote, la sincérité du scrutin, la liberté d'expression du suffrage. Frédéric Puigserver laisse la parole à Xavier Monmarché.

Xavier Monmarché rappelle qu'il représente Extelia, une filiale de la Poste qui se renouvelle dans ses approches et qui essaie de faire évoluer ses métiers et ses façons de faire, sachant que leur métier est d'améliorer le traitement du document de manière dématérialisée. Compte tenu du fait que les élections sont des événements consommateurs de papier et d'affranchissement importants. Le vote par internet se développera de plus en plus.

Il attire l'attention sur le fait que le vote électronique est un vocable qui enveloppe beaucoup de choses et sous le vote électronique il est possible de penser aux machines à voter, au vote électronique en kiosque. Or, Xavier Monmarché parle de vote par Internet, vote électronique à distance.

Sur les expérimentations à Nantes, Xavier Monmarché précise qu'il y a eu 12 % de participation en 2004, 20 % en 2006 sachant que l'Université partait de beaucoup plus bas. La participation a été de 13 % en 2008 parce qu'aucun processus n'a été mis en place. Il s'agissait de vote électronique en kiosque alors qu'aujourd'hui, il s'agit de parler de vote électronique à distance, par Internet avec la possibilité pour les étudiants à l'étranger ou en stage de participer au même titre que les autres étudiants et de respecter les critères d'égalité d'accès au vote.

Xavier Monmarché précise qu'un support a été distribué à chacun. Le vote par Internet pose des questions et ces questions sont légitimes. Il y apportera des questions concrètes. La CNIL et les pouvoirs publics y ont répondu en particulier dans le monde professionnel. En effet, des élections sont organisées et plus particulièrement des élections au Conseil d'établissement, au comité d'entreprise ou des délégués du personnel. La CNIL a publié le 1^{er} juillet 2003 des recommandations sur l'organisation des élections par vote électronique que Xavier Monmarché invite à consulter. Ce dispositif est très cadré dans un contexte très sensible tant dans les universités que dans les entreprises.

Concernant la fiabilité du système, Xavier Monmarché précise que de multiples élections ont été organisées par Extelia, et de tout type. Ainsi en est-il des élections sur des gros volumes ou à caractère plus spécifique comme les Français à l'étranger qui avaient des difficultés à voter et pour lesquels le Ministère des Affaires étrangères a mis en place des élections par Internet. Extelia a également organisé les élections au CNRS. Au sein du CNRS, il existe des personnes qui sont experts du système et qui disent qu'il y a un problème de fiabilité. Un vote a été mis en place en 2009 et il s'agissait de savoir comment ces contestataires du vote par Internet et de la fiabilité du système allaient réagir. Les critiques ont été enregistrées et n'ont pas donné suite à des problèmes de fond sur la sécurité et la fiabilité du système.

Les élections professionnelles à la SNCF, dont le contexte syndical est très sensible et le dialogue social de certains syndicats SNCF virulent, ont eu lieu par vote électronique, dispositif et principe acceptés par les syndicats.

Un grand nombre d'acteurs y compris les collectivités et les politiques comme la ville d'Issy-les-Moulineaux, a organisé ses élections (Conseil de quartier, ...) par vote Internet.

Extelia a donc réalisé de nombreuses élections par Internet dans des secteurs divers.

En matière de sécurité et fiabilité, la grande question est de respecter l'ensemble des principes d'un scrutin sincère. Il faut être sûr que l'anonymat et la confidentialité sont bien respectés. La particularité du système est de dissocier l'enveloppe du message. Le bulletin inséré dans l'enveloppe est dissocié de la liste d'émargement et donc de la personne qui a voté et l'ensemble de ces 2 informations est recueilli sur 2 supports différents. N'importe quel site Internet ne pourrait pas recueillir et être validé par la CNIL dans le cadre d'une élection par Internet puisque la CNIL contrôle l'ensemble de ces élections.

Frédéric Puigserver retient les éléments saillants de l'intervention de Xavier Monmarché : un certain nombre d'acteurs publics ont recours à ce type de vote y compris pour des élections politiques avec une contrainte sur la sincérité du vote ; il est plutôt rassurant, du point de vue de la sécurité, de noter cette distinction entre enveloppe et urne. Frédéric Puigserver pense que la Commission manque d'information concernant l'effet sur la participation électorale. Il comprend bien que c'est ce qui a motivé le vote des Français à l'étranger. Il demande si Xavier Monmarché a des éléments tangibles démontrant qu'un vote par Internet à un effet favorable et durable sur le taux de participation.

Louisa Acciari revient sur le fait que ce dispositif ne permet pas de voir le dépouillement, de contrôler les bulletins et pour l'Unef, ce contrôle est important pour s'assurer que les élections sont 100 % fiables. Le fait d'être devant l'ordinateur n'est pas la même chose qu'être dans un isolement. Pour finir, que se passe-t-il en cas de bug informatique ?

Frédéric Puigserver note que 2 sujets d'interrogation reviennent. Le 1^{er} concerne la sécurité du vote lui-même (décompte et acheminement des messages). Le 2nd est de savoir si, lorsque l'étudiant est devant son ordinateur, il se retrouve comme dans l'isoloir, l'isoloir permettant d'être soustrait aux pressions et d'être écarté matériellement par ce rideau refermé sur soi.

Sur l'hébergement, Xavier Monmarché précise que faire appel à un prestataire extérieur implique que celui-ci soit indépendant vis-à-vis de l'organisateur du scrutin et vis-à-vis de l'ensemble des listes électorales. C'est la raison pour laquelle la CNIL a prévu l'appel à un prestataire extérieur. Par ailleurs, Extelia investit en R&D dans la solution de vote par Internet et continue à améliorer la solution. Le site est hébergé sur les serveurs de la société et l'ensemble du système est sauvegardé. Il y a donc un site redondant qui permet d'accueillir le système en cas de difficultés. L'ensemble de ces systèmes est bien distinct pour des raisons techniques et organisationnelles.

Frédéric Puigserver comprend bien que le système a été conçu pour qu'il y ait double chaîne et qu'une simple panne ne se traduise pas la défaillance du système dans son ensemble. Pour garantir cette sécurité, Frédéric Puigserver demande si Extelia fait appel à des organismes extérieurs qui certifient leurs processus, élément qui tendrait à montrer une méthode fiable.

Au-delà de la norme ISO, Xavier Monmarché indique que la CNIL demande l'expertise d'un système par un expert indépendant commandité par l'organisateur du vote pour expertiser le système et voir ce que le prestataire a vendu à l'organisateur. Pour certains votes concernant notamment la SNCF ou le CNRS un expert a été dépêché sur le lieu et a remis ses conclusions aux clients. Cette expertise a un coût et vient alourdir les frais de l'organisateur. A version égale de logiciels, la CNIL autorise Extelia à joindre le rapport qui a servi pour les expertises précédentes à la déclaration puisque dans tous les cas les entreprises sont tenues d'informer la CNIL et de l'informer pour avis. La CNIL s'est déplacée dans le cadre des votes à Issy-Les-Moulineaux pour exercer un contrôle supérieur à ce qui se fait en situation d'expertise « standard ».

Sur la participation, tout dépend du contexte. Sur des participations qui sont vraiment faibles, il est relativement simple de gagner des points à la marge. Sur une participation très forte, comme à la SNCF avec plus de 70 % de participation, ou l'ordre des experts-comptables avec plus de 80 %, le dispositif maintient à 2 % près la participation, car il est toujours plus difficile de grappiller les derniers points. Sur certaines élections, comme au CNRS, la participation a décliné. Ce serait mentir que de dire systématiquement que la participation a augmenté.

Frédéric Puigserver demande à la Direction si les processus d'accréditation des associations à Sciences Po se passent par voie électronique.

Hervé Crès le confirme.

Bien que les associations et les syndicats étudiants n'aient rien à voir, Frédéric Puigserver demande à titre de comparaison si Sciences Po a connaissance de la distance qui sépare le taux de participations aux élections syndicales étudiantes qui se font par bulletin papier et cette procédure d'accréditation des directions des associations.

Louisa Acciari indique que pour les élections des associations, environ 1000 étudiants ont voté sur les 8000 inscrits, et pour la participation aux élections des représentants des étudiants, un peu plus de 25 % des étudiants ont voté.

Pour Frédéric Puigserver, l'Unef pense que le taux de participation est plus fort pour les élections par papier.

Xavier Monmarché précise que, par rapport au CNRS, le contexte de l'organisation est important. Extelia fournit une solution de vote.

Frédéric Puigserver remarque qu'en ce qui concerne les élections des représentants des étudiants, il existe une marge de progression certaine.

Arnaud Constans revient sur la comparaison avec les associations. Elle ne lui semble pas très adaptée, car pour les associations il y a plafonnement du nombre de votes qu'il faut apporter à chaque association, ce qui fait que lorsqu'une association a atteint 120 votants, il ne peut plus y avoir de votes pour elle.

Laure Mardoc pense que si la volonté est vraiment d'augmenter la participation, il faut privilégier d'autres moyens comme l'ouverture d'un 2nd bureau de vote, demandé par l'Unef depuis plusieurs années, qui permettrait de désengorger le 1^{er} bureau, l'amélioration de l'acculturation avec une opération facilitée. Il est proposé aujourd'hui d'envoyer des codes pour pouvoir par la suite confidentiellement les redonner sur Internet. Pourquoi ne pas donner les codes à tous les étudiants de 3^{ème} année qui pourraient renvoyer leur vote à d'autres personnes.

Frédéric Puigserver résume l'intervention de Laure Mardoc en comprenant que l'Unef estime qu'il n'a pas été fait suffisamment de choses pour favoriser le vote par procuration dans le système tel qu'il existe aujourd'hui.

Laure Mardoc ajoute que le bureau de vote est ouvert pendant 2 jours avec fermeture à 18 heures. Les cours se terminent à 21 h 15. Il y a tout de même des marges de manœuvre pour faciliter le vote traditionnel.

Frédéric Puigserver pense que la Commission a bien compris la position de l'Unef et les suggestions qu'elle a émises.

Il souhaite des informations complémentaires sur le vote lui-même lorsque l'individu est devant son ordinateur et qu'il peut être en compagnie d'autres étudiants ou d'un membre de sa famille qui peuvent faire pression.

James Mc Cearney précise que celui qui remplit un bulletin en vue d'un vote par voie postale se trouve très exactement dans cette situation alors que ce type de vote est tout à fait accepté.

Xavier Monmarché reconnaît qu'il n'y a rien par ailleurs qui empêche quelqu'un d'agir contre une autre personne sauf qu'il y a toujours des moyens de contrôle par ailleurs. Ce n'est pas Extelia qui va pouvoir empêcher ce type de comportement. Avec un système par Internet, à l'issue du vote, l'intégralité des traces est gardée sous scellés informatiques. Si une demande de recours est déposée, le Tribunal administratif peut être saisi et dénoncer une fraude. Si le juge administratif donne raison, il a le pouvoir d'ordonner un « re-jeu ». Il pourra vérifier que la liste d'émargement intègre une personne et que son bulletin a bien été pris en compte dans l'urne. Le principe du système est de décorrélérer le vote et l'émargement. Les bulletins sont incrémentés au fur et à mesure de leur réception dans l'urne. Par rapport à un vote physique en matière de dépouillement, le vote électronique est plus fiable qu'un vote physique, car il y a cette possibilité de « re-jeu ». Dans le dépouillement physique, il paraît difficile de vérifier les personnes autour de la table, ce qui peut amener à voir des dépouillements qui se passent mal notamment lors de vote politique.

Frédéric Puigserver propose, sauf avis contraire, que la Commission paritaire émette un avis en 2 temps : sur le principe du vote électronique par Internet, puis dans l'hypothèse où la Commission émet un avis favorable, dans quel délai souhaite-t-elle voir ce principe mis en œuvre. Est-il souhaitable aux yeux des membres de la Commission paritaire que ce nouveau processus puisse entrer en vigueur dès les prochaines élections, ou les membres de la Commission dans leur ensemble considèrent-ils qu'ils ont été convaincus parce qu'il a été dit ?

La Commission donne un avis favorable au principe d'élection par la voie Internet par 6 votes pour et 3 votes contre.

La Commission donne un avis défavorable pour que ces modalités de vote soient mises à l'étude lors des prochaines élections au Conseil avec 5 voix contre et 4 voix pour. La commission demande un supplément d'instruction et se donne un peu de temps.

Frédéric Puigserver en tire la conclusion pour la Commission paritaire qu'il faudra, dans les semaines qui viennent, donner peut-être davantage de pratiques du vote et de garanties qui entourent ces modalités.

Frédéric Puigserver remercie l'assemblée pour ce débat.

III. PRESENTATION DU BILAN DES ADMISSIONS

Frédéric Puigserver passe la parole à Hervé Crès.

Hervé Crès indique qu'un document est distribué en séance en raison de quelques modifications du périmètre, notamment au regard des admissions Bac+1. Ce document intègre des éléments sur la campagne d'admission 2009. Les admissions au collège universitaire ont été isolées des admissions aux masters et aux programmes doctoraux. Il propose d'étudier le tableau situé en bas de la page 1 du document.

Le nombre de candidats inscrits dans les différentes procédures entre 2008 et 2009 a progressé pour ce qui est du collège universitaire pour toutes les procédures. Il y a eu 3035 inscrits contre 2953 l'an dernier, 1839 mentions Très Bien contre 1693 l'année précédente. Sciences Po a vu une augmentation de candidats à la procédure CEP dans les lycées et une augmentation du nombre de candidats à la procédure internationale.

Le nombre d'admis est en correspondance. Le taux de sélection s'est un peu durci pour les mentions Très Bien, de même pour les CEP et pour la procédure internationale. Ce n'est pas le cas pour les admissions sur examen puisque 415 candidats ont été pris contre 255 l'an dernier. Ces résultats sont dus au fait que cette année Sciences Po a repris les étudiants qui, l'an dernier, étaient admis dans le cadre de l'examen Bac+1 qui a été abandonné en 2009.

Concernant le master et les programmes doctoraux, Hervé Crès note une assez nette baisse du nombre de candidats par le cursus français. Dans le détail, il note une légère progression ou stabilisation master par master sachant qu'en 2008, Sciences Po a fermé la porte du master management de la communication et des médias. Le master avait disparu de l'offre de Sciences Po à la rentrée 2008 et les candidatures pour ce master avaient couru jusqu'au mois de janvier/février. Les candidatures avaient été rebasculées en quelque sorte sur des programmes comme respectivement l'Ecole de journalisme, l'Ecole de la communication et Affaires publiques. Globalement, en 2008, les candidatures pour ces 3 masters ont augmenté mécaniquement des 400 candidats traditionnels au master MCM.

Par ailleurs, une autre partie de la baisse des candidatures est liée à la réforme de l'Ecole doctorale, les conditions d'accès à cette école s'étant durcies. Les étudiants s'engagent désormais dans une formation de 5 ans et Sciences Po a vu les candidatures à l'entrée de l'Ecole Doctorale fléchir.

Hervé Crès observe une assez nette poussée des candidats à la procédure internationale par rapport à 2008.

Ainsi, au total et pour à peu près le même périmètre, hors recrutement Bac+1, et en comptant les changements concernant le programme MCM, Sciences Po a constaté une consolidation du nombre de candidats en 2009, ce qui est une bonne nouvelle compte tenu de l'adoption en cours d'année par le Conseil de Direction d'une augmentation nette des droits de scolarité.

Les profils des candidats au collège universitaire sont relativement stables par rapport à ceux observés l'an dernier aussi bien pour ce qui est de l'entrée à l'examen Bac 0 que l'entrée par la mention Très Bien. Entre les séries ES, L et la série S, Sciences Po observe au niveau des candidats inscrits 45 % de ES, 14 % de L et 41 % de ES pour la mention Très Bien, des proportions qui sont relativement identiques à l'examen et les taux d'admission des candidats sont proportionnels. Il semble que les procédures d'admission ne soient pas anti sélectives.

Pour l'examen Bac 0, la proportion de candidats ayant mention Très Bien est de l'ordre de 60 %, 34 % de candidats avec mention Bien, 6 % avec la mention Assez Bien. Hervé Crès observe moins de 1 % des admis sans mention, dont parmi eux le titulaire d'un baccalauréat suisse pour lequel il n'y a pas de mention.

Hervé Crès présente les autres éléments notables. Il note une consolidation des candidatures campus en région au niveau du collège universitaire avec une nette poussée à Dijon, une légère baisse à Nancy et une poussée, pour le Havre. Il est important de noter que le Conseil de direction et la Commission paritaire ont été amenés l'an dernier à se prononcer sur l'ouverture de programmes de double diplôme : lettre et sciences sociales avec Paris IV, philosophie et sciences sociales avec Paris IV, mathématiques appliquées et sciences

sociales avec paris I. Ces doubles diplômes ont fait l'objet d'un très grand nombre de candidatures et Sciences Po a au total admis 139 étudiants dans ces doubles diplômes par les différentes procédures d'admission.

Concernant le nombre de candidats par le cursus français, par la procédure internationale pour un certain nombre des masters, l'an dernier, 251 candidats ont été admis par la procédure internationale et 348 par la procédure d'admission aux masters pour un total de 408, ce qui représente une petite poussée par rapport aux 375 de 2008.

Louisa Acciari, pour l'Unef, remercie la direction pour l'ensemble de ces informations. Elle note que si le concours n'est pas anti-sélectif vis-à-vis des L, elle remarque qu'il y a beaucoup moins de candidats et admis issus de la filière littéraire que des filières S et ES et il lui semble important de le souligner. Elle espère que la réforme va permettre de remédier à ce problème. Il est rassurant de voir que les résultats au bac sont de plus en plus fortement corrélés aux résultats du concours.

Sur le master, elle souhaite connaître le nombre de candidats issus directement du 1^{er} cycle et la répartition des masters choisis.

Hervé Crès propose de rajouter une colonne pour donner ces informations. Il ajoute qu'en regardant le nombre d'admis en master, il est possible d'avoir une idée directe. En effet, il rappelle que l'admission est automatique et en calculant le nombre d'étudiants par master et les étudiants qui sortent du collège, l'information sur le nombre des candidats issus du 1^{er} cycle est donnée. En revanche, Hervé Crès essaiera de donner les résultats concernant la répartition des masters.

Louisa Acciari souhaite connaître le nombre de candidats et le nombre d'admis de l'Ecole doctorale. Elle demande s'il est possible d'avoir le nombre de candidats, d'admis par doubles diplômes en masters comme cela a été fait pour les 1^{ers} cycles.

Sur le tableau des admis en campus en région, Louisa Acciari est un peu étonnée du calcul. Nancy passe de 316 candidatures en 2008 à 295 en 2009 et la variation indiquée est de 0 %.

Hervé Crès indique que cette variation doit être inférieure à 1% et arrondie par le bas. Il procédera à une vérification, car ce n'est effectivement pas logique.

Sur les candidatures en double cursus en 1^{er} cycle, Louisa Acciari demande s'il y a un accord explicite avec les universités concernant la répartition des candidats entre Sciences Po et les universités. Sur le cursus Philosophie et Sciences sociales, le nombre de candidats Sciences Po admis est de 47 et le nombre d'admis 30.

Hervé Crès reconnaît que le nombre d'admis devrait augmenter du fait de l'intégration des candidats qui ont intégré le double cursus par l'université partenaire. La note corrigée sera renvoyée avec le nouveau calcul des variations et les données sur le double cursus.

Louisa Acciari souhaiterait savoir si le nombre d'admis sur le concours par rapport à la mention Très Bien, alors que l'année dernière il y avait plus d'admis sur la mention que sur le concours, correspondait au fait qu'il y a eu une procédure à Bac +1.

Hervé Crès confirme la stabilisation depuis 2008 du nombre de candidats mention Très Bien à bac 0 avec 384 candidats en 2008, 385 cette année. L'intégralité des 180 candidats admis par l'examen à Bac +1 a été rebasculée sur l'examen à Bac 0.

IV. PRESENTATION DU BILAN DES C.E.P.

Frédéric laisse la parole à Hakim Hallouch.

Hakim Hallouch propose de faire la présentation en 2 parties. La 1^{ère} partie concerne le bilan des admissions 2009 qui complète l'intervention d'Hervé Crès. La 2^{ème} partie portera sur un premier bilan de l'action des conventions d'éducation prioritaires depuis ses débuts en 2001.

Sur les admissions de juillet 2009, la procédure se situe au 2^{ème} rang des procédures les plus sélectives par comparaison aux autres filières d'admission à Sciences Po.

126 étudiants ont été admis en juillet dernier, originaires de 62 lycées situés partout en France comme la Moselle, la Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, les zones périphériques de Paris ou Lyon, certains Doms comme la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. Le recrutement de l'année 2009 tout comme celui des années précédentes répond au souci de diversification sociale du corps étudiant. 58 % des étudiants appartiennent aux CSP dites défavorisés, 78 % des étudiants sont boursiers et les documents communiqués aux membres de la Commission indiquent la répartition par critère, par échelon de bourse. Lorsque les critères les plus élevés sont additionnés à savoir le 4, le 5 et le 6, il est à noter que la moitié au moins des étudiants qui intègrent Sciences Po par les CEP correspondent à ces critères.

Sur les CSP défavorisés, en tableau page 3, Hakim Hallouch attire l'attention sur la répartition. Les catégories sont des classifications de lycées. Par rapport aux PCS+, sont considérés comme appartenant aux professions favorisées les agriculteurs exploitants ainsi que les artisans, les commerçants et certains chefs d'entreprise. Dans la catégorie artisan, il y a des artisans taxis et lorsque les chiffres des professions des parents des étudiants admis ont été comptabilisés, les boulangers ont de la même façon été mis dans la catégorie des commerçants.

Concernant le bilan des CEP depuis 2001, sur le taux de sélection Hakim Hallouch remarque que ce taux est compris entre 13 % et 18 %, taux assez classiques dans les filières de recrutement de Sciences Po et il note à partir de 2006 une augmentation assez importante du nombre d'étudiants qui postulent pour cette procédure. En l'espace de moins de 10 ans, le nombre de candidats dans cette procédure a été multiplié par presque 10.

Les différentes catégories socioprofessionnelles réparties en PCS et le maintien de cette constante se retrouvent dans le tableau figurant en page 5 du document distribué. La Commission trouvera des informations concernant les pays de naissance en page 6.

Concernant les dispositifs d'accompagnement, Hakim Hallouch rappelle que l'objectif est de recruter des talents par des filières différentes. Ce sont des étudiants comme les autres et il n'y a pas de différenciation au niveau de leur notation ou de leur progression pédagogique. Des garanties financières sont mises en œuvre de façon à permettre à ces étudiants de rester pendant leurs 5 années d'étude à Sciences Po. Le système de bourse est le même que pour les autres étudiants. Ils ont la possibilité de loger à la cité universitaire de Paris et il s'agit d'un dispositif principalement mis en place pour ceux qui viennent d'outre-mer et de province. Néanmoins, ce dispositif n'est valable que pour la première année d'étude. Enfin, ils disposent de bons d'achat à la librairie de Sciences Po grâce à un partenariat avec la Fondation L'Oréal et ils bénéficient d'un tutorat qui est un module d'accompagnement durant le 1^{er} semestre d'étude de la 1^{ère} année.

Les résultats obtenus par ces étudiants montrent qu'ils sont identiques à ceux obtenus par les autres étudiants entrés par différentes filières de recrutement. Les résultats sont satisfaisants avec en moyenne 90% d'entre eux qui passent en année supérieure et ce taux est amélioré au fur et à mesure qu'ils poursuivent leurs études.

En ce qui concerne la destination de leur 3^{ème} année à l'étranger, les 5 pays majoritairement choisis sont tous anglophones. C'est une constante pour tous les étudiants de Sciences Po.

Dans le choix des masters, arrivent largement en tête Finances et Stratégie et Affaires publiques.

Depuis quelques années, Sciences Po réalise un suivi de leur intégration dans le monde professionnel. Hakim Hallouch note que cette intégration se passe dans les mêmes conditions que pour les autres étudiants avec des orientations en fonction de la promotion. Pour information, 5 étudiants au programme sont conseillers municipaux dans la région parisienne.

Les perspectives d'évolution de ce dispositif sont doubles. Il s'agit de l'extension géographique des lycées d'où proviennent ces étudiants. Ainsi, 12 établissements de 4 académies sont candidats : Créteil, Rouen, la Nouvelle-Calédonie, et Reims. Par ailleurs, depuis cette année, cette expérience menée à Sciences Po depuis bientôt 10 ans a été érigée par d'autres universités en modèle et Sciences Po a été sollicité pour que d'autres universités puissent bénéficier de son expérience et puissent mettre en place des Conventions d'Education Prioritaires. Un premier contact a eu lieu avec la USACH, l'Université de Santiago au Chili. Il s'agit que d'autres universités, notamment sud-américaines et sud-africaines, puissent aussi profiter de l'expérience de Sciences Po. Sciences Po a été approché par les Universités brésiliennes, paraguayennes, colombiennes, argentines et sud-africaines.

Frédéric Puigserver se félicite du fonctionnement de la procédure. Cette intervention permet de mesurer le chemin parcouru et de voir un programme qui fonctionne bien, à plein régime, et qui est parfaitement entré dans le paysage de Sciences Po. Il ajoute que l'élément d'exemplarité vis-à-vis d'autres universités est un des éléments essentiels dont Sciences Po peut se satisfaire dans cette expérience.

Frédéric Puigserver note une croissance des effectifs qui est assez impressionnante. Il s'interroge sur les contenus de cette voie de recrutement par rapport aux autres et finalement cette croissance est-elle amenée à se poursuivre ou y aura-t-il stabilisation ?

Il estime que le choix des masters est assez édifiant. Les étudiants se portent en grand nombre sur Affaires publiques et il pense que c'est bien pour la mission traditionnelle de Sciences Po de former des cadres du secteur public. Parmi ces cadres du secteur public et parmi ceux qui sont recrutés au plus haut niveau, c'est-à-dire par le concours administratif le plus sélectif, est-il possible de mesurer le taux de réussite des étudiants recrutés par cette voie ?

Mate Balint-Bagossy, au nom de l'Unef, se félicite de la progression réalisée dans le cadre des CEP et de l'intégration des étudiants issus de cette filière. Il note de nombreux points positifs notamment une démocratisation et une diversification par le fait que les étudiants continuent en 3^{ème} cycle leurs études ce qui veut dire qu'ils ont la confiance et les moyens pour y parvenir. Il souhaiterait savoir pourquoi ces étudiants choisissent tous Paris. Sont-ils bien informés ? La direction a-t-elle pensé à introduire davantage de cours de méthodologie dans le cadre du stage d'intégration, très utiles pour les étudiants internationaux ?

Concernant les lycées qui sont en partenariat avec Sciences Po, le lycée Vallée du Cailly n'étant pas passé en zone d'éducation prioritaire, quels sont les critères reconnus pour le partenariat ? L'Unef est satisfait de constater que ce ne sont pas seulement les lycées classés en ZEP qui concluent un partenariat. Est-ce qu'il s'agit d'un précédent ?

Mathieu Albouy, au nom de la Cé, se déclare très satisfait des résultats de cette procédure et du fait que cette filière est amenée à se développer par des conventions de partenariat qui existent avec les lycées.

Il s'étonne de la faible liste de lycées candidats. Il aurait pensé que davantage de lycées auraient été candidats. Par ailleurs, pour quelles raisons, les lycées partenaires et ceux candidats sont-ils souvent cantonnés dans les mêmes académies. Dans la région de Marseille, il n'y a pas de partenariat avec les lycées.

Les étudiants issus des ZEP ont droit à un logement en cité universitaire. Or, les problèmes de logement s'étendent à une plus grande catégorie d'étudiants. La Cé se demande si, dans le cadre des projets concernant le logement, Sciences Po a l'intention de créer un parc locatif.

Frédéric Puigserver propose de retenir la question du problème de l'accès au logement dans sa globalité et le débat que cela engendre dans des questions diverses d'une prochaine réunion de la Commission paritaire.

Nouvelle Donne est très heureux du succès rencontré par cette procédure. C'est une procédure qui a permis d'instiller la diversification à Sciences Po ce qui est une grande réussite de ce point de vue. Il remarque que tous les lycées conventionnés intègrent chaque année un étudiant. Est-ce un choix délibéré de Sciences Po pour motiver les lycées, au prix de peut-être mettre de côté l'aspect de la méritocratie pour favoriser chaque lycée ?

Concernant le tableau de taux de sélection, Laurent Suster note que le taux de sélection est calculé par rapport au nombre de personnes engagé dans les ateliers et pas par rapport aux personnes présentées à l'oral. Il trouve cela étrange. La 2^{ème} remarque est qu'il est favorable à un élargissement du nombre de lycées présentant des étudiants. Plus le nombre sera important plus cette procédure CEP sera intéressante et permettra de recruter les meilleurs étudiants.

Hervé Crès répond à la question de l'équilibre du dispositif. Il faut savoir que Sciences Po s'est engagé depuis l'an dernier dans une politique de stabilisation de ses effectifs à l'entrée. Sciences Po a considérablement fait croître ses effectifs dans le passé et est actuellement dans une phase de consolidation. Si cette phase devait se poursuivre, la croissance des effectifs recrutés par des CEP atteindrait également un palier. Dépasser ce palier passera par une observation de la qualité respective et relative des talents que Sciences Po recrute par différentes procédures.

Sur l'orientation en master Affaires publiques, il est encore plus remarquable qu'ils s'orientent massivement vers les masters Finance et Stratégie, ce qui dénote effectivement une culture « entrepreneuriale » en quelque sorte orientée clairement vers les organismes privés. Hervé Crès se félicite de ces choix.

Sur le faible nombre de candidatures de ces étudiants dans les campus en province, Hervé Crès pense qu'il s'agit d'une question plus large que celle des CEP. Sciences Po n'est pas satisfait du nombre de candidats qui, toutes procédures confondues, s'orientent vers les campus en région. Ce devrait être l'occasion d'une prise de conscience collective sur les efforts de communication à entreprendre pour que, quelle que soit la procédure, plus d'étudiants se portent candidats vers les programmes en région.

Il indique que les programmes d'intégration prévoient des cours de méthodologie. Sciences Po va travailler sur un affinement de l'offre pour les différentes populations. Les procédures d'admission en collège universitaire ont évolué avec notamment des filières et des épreuves qui sont plus compatibles avec les 3 séries du bac général. Sciences Po va être amené à réfléchir sur une adéquation de l'offre de cours de méthodologie du 1^{er} semestre, occasion pour aller au-delà de la série du bac sur la réflexion pour les étrangers et pour les CEP.

Hervé Crès informe que de nombreux lycées sont candidats et qu'ils n'apparaissent pas tous dans la liste. Sciences Po a procédé à une sélection de ceux d'entre eux qui répondent aux critères et au cahier des charges assez stricts.

Il précise que les candidats se présentent aux épreuves d'admission à Sciences Po et passent cet oral devant un des 10 jurys. Il serait absolument impossible d'entreprendre le moindre processus qui permettrait qu'au moins un candidat par lycée soit accepté. Il se trouve que globalement les lycées envoient de très bons candidats et que parmi les 4 à 5 candidats, il y en a toujours au moins un qui possède les talents nécessaires pour l'admission.

Concernant la sélection, la procédure se fait en 2 temps avec une procédure d'admissibilité et une procédure d'admission. Tout le savoir-faire de Sciences Po a consisté à faire en sorte que la procédure d'admissibilité se fasse en étroite collaboration avec les personnels de l'Education Nationale. Cette procédure passe par une épreuve dans les lycées, sur la base des travaux qui ont été menés dans les ateliers et ensuite à la revue de presse, par un jury dans les lycées. Cette phase est très dure avec un taux de sélectivité de l'ordre de 35 %. Seul un étudiant sur trois passe cette épreuve d'admissibilité. Ensuite, un étudiant sur 3 passe l'épreuve d'admission pour un taux de sélection qui est de l'ordre de 12 à 14 %. Il n'est pas possible de calculer un taux de sélectivité uniquement pour ce qui est de l'admission sachant que l'épreuve est assez abrupte en amont.

Hakim Hallouch confirme que chaque année beaucoup de lycées postulent. Aucun des 62 lycées qui participent déjà au dispositif ne s'est retiré, alors que c'est une de leurs libertés s'ils ne sont pas satisfaits. Ils désirent tous continuer le partenariat. Plusieurs lycées postulent, mais Sciences Po a des critères qui permettent de choisir les lycées qui seront à l'avenir des partenaires de Sciences Po. Ces critères sont principalement une « labellisation » du Ministère de l'Education nationale, un classement dans des zones d'éducation prioritaires, zones urbaines sensibles, zone de prévention violence et la composition sociologique des étudiants comme des taux de PCS défavorisés qui est de 70 % supérieure à la moyenne

nationale, 60 % d'élèves qui sont originaires de collèges classés dans les ZEP. C'est au regard de ces critères que Sciences Po peut sélectionner ces lycées. La DES réfléchit au développement d'un autre critère qui serait celui de la ruralité. En effet, la plupart des lycées en France ne se trouve pas dans les villes. Une réflexion est menée pour savoir comment intégrer ce paramètre.

Le lycée de Rouen est typiquement dans ce cas puisqu'il n'a pas de label, mais a une population socialement marquée très forte et originaire de collèges en ZEP.

Sur la question du logement, il n'y a pas d'automatisme pour les étudiants entrant dans le cadre d'une convention. En effet, la première condition est de venir d'un territoire lointain comme l'outre-mer ou la province. Le 2nd critère est un critère de ressources. Sciences Po permet à un étudiant de se loger à la cité universitaire, en fonction des logements attribués à Sciences Po, s'il est boursier et dans les échelons les plus bas. Ils ne sont donc pas tous logés.

Le nombre d'admis par lycée n'est pas systématique. Il n'y a pas forcément un admis tous les ans par lycée. Concernant la procédure de juillet 2009, 12 lycées sur 62 n'ont envoyé aucun étudiant ou plus exactement tous les lycées envoient leurs étudiants déclarés admissibles, mais certains n'ont pas été sélectionnés par le jury d'admission à Sciences Po. Hakim Hallouch rappelle qu'il s'agit d'une procédure qui repose vraiment sur le mérite, l'objectif étant la crédibilité de ce processus et les lycées jouent le jeu.

Un pourcentage non négligeable entre en 3^{ème} cycle. La lutte contre l'autocensure est une des batailles de 2001 que Sciences Po a mené et cela commence à porter ses fruits. Au niveau des académies, il s'agit tout de même de 12 académies et chaque année, de nouvelles académies entrent dans le dispositif. C'est le cas de la Nouvelle-Calédonie et chaque année de nouveaux territoires intègrent le dispositif. Une multitude d'acteurs entrent en jeu. Les lycées seuls ne peuvent pas passer une convention avec Sciences Po. Ils doivent en référer à leur hiérarchie. Ce sont donc des décisions qui sont prises au niveau de chaque rectorat, mais aussi au niveau des régions.

En Amérique latine, plusieurs universités souhaitent disposer de ce dispositif qui n'est pas un dispositif de bonification puisque c'est selon cette modalité que les universités sud-américaines ont jusqu'à présent créé de la diversité et de l'égalité des chances, le projet est avant tout porté par les syndicats étudiants qui ont demandé à rencontrer le délégué au niveau du Ministère de l'Éducation supérieure pour faire en sorte que le projet puisse se développer rapidement dès cette année à Santiago.

Frédéric Puigserver remercie Hakim Hallouch pour son intervention.

V. RECONNAISSANCE D'ECOCAMPUS COMME 5EME ASSOCIATION PERMANENTE

Hervé Crès rappelle qu'une présentation assez approfondie a été faite lors de la précédente Commission paritaire. Cette dernière est souveraine pour prendre ce type de décision. Un projet de résolution est donc proposé.

Frédéric Puigserver estime qu'il est bien que Sciences Po ait des associations permanentes parce que cela représente des droits pour ces associations, mais c'est également un ensemble de devoirs. Sciences Po peut s'appuyer sur ces associations pour mener un certain nombre d'actions que Sciences Po ne pourrait pas mener lui-même. Le terrain de l'environnement et de l'écologie en général est un terrain d'élection tout à fait souhaitable.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

Laurent Suster a une observation. Hervé Crès lui propose de la passer par mail à Nathalie Vieira.

VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Frédéric Puigserver pensait que la Commission avait délibéré pour que les dossiers de la Commission soient acheminés sous forme de papier. Il a bien conscience du caractère particulier que peut avoir cette remarque. Ce qui est en cause ici, c'est la charge de travail que représente, notamment pour les enseignants de devoir les imprimer, les classer. Pour prendre connaissance juste avant la réunion, les documents papier sont plus pratiques. A priori, la pratique diverge par rapport à ce qu'il croyait. Il pose la question du côté des étudiants sur le choix entre l'envoi papier et l'électronique qui peut paraître suffisant.

Louise Acciari indique qu'une discussion avait eu lieu lors d'une précédente Commission paritaire. Des associations reçoivent les documents par voie électronique depuis la rentrée.

Hervé Crès estime que peut-être les élus étudiants acceptent l'envoi des dossiers papier aux élus enseignants qui sont mobilisés sur des emplois très prenants.

Cela semble un peu difficile selon Laure Mardoc, pour certains sujets, par exemple la reconnaissance des associations, qui s'est faite pratiquement le lendemain de la procédure en tous les cas dans un délai très court.

Frédéric Puigserver note que ce sera format papier pour les enseignants et envoi avec un délai suffisant pour les élus étudiants.

Il évoque les points à évoquer à la prochaine Commission paritaire et demande s'il faut intégrer la question du logement à la prochaine Commission paritaire.

L'ensemble des élus est favorable.

Arnaud Constans souhaite aborder un problème concernant la bibliothèque. Cette année, dans certains cursus, il est impossible d'avoir des places en bibliothèque, plus particulièrement en droit, Sciences Po a créé une école de droit. Le fond en matière de droit privé n'est pas très important en bibliothèque et s'ajoute au problème de place qui ne permet pas de pouvoir étudier. Dans quelles mesures, des groupes de travail pourraient-ils être organisés ? Sciences Po envisage-t-il de louer d'autres locaux pour pallier ce problème ?

Hervé Crès rappelle que toute une aile de Sciences Po est immobilisée pour l'année pour y construire une magnifique bibliothèque, avec plus de 400 places, livrée en septembre 2010.

Arnaud Constans en a bien conscience, mais en attendant, la situation est problématique.

Hervé Crès reconnaît que ce sera beaucoup plus confortable à la rentrée prochaine que ça ne l'est actuellement. Il prend note de la demande. Pour la location de bâtiments, il n'est pas sûr que la réponse soit positive.

Mate Balint-Bagossy pose la question des aides sociales des étudiants hors communauté européenne. Il note plusieurs cas. Ce sont des étudiants qui viennent pour la plupart par les lycées français et qui postulent pour des bourses de mérite. Auparavant, ces bourses couvraient a priori l'ensemble des frais d'inscription. Maintenant, elles ne couvrent qu'une partie des frais d'inscription. Des étudiants ont de sérieux problèmes et ce serait intéressant de penser à une solution, le nombre d'étudiants concernés n'étant pas si important que cela. Cela démotive les personnes.

Hervé Crès confirme que Sciences Po a décidé de donner davantage de liberté dans l'allocation de l'enveloppe de bourses prévue pour les étudiants originaires de pays extérieurs à l'Union européenne. L'arbitrage est simple à comprendre. Il s'agissait de choisir entre allouer des bourses élevées pour peu de personnes ou des bourses moins élevées pour plus de personnes. Cela a eu pour impact de voir certainement des étudiants qui se retrouvent dans des situations difficiles. Sciences Po a toujours traité ces étudiants de façon humaine. Hervé Crès a été saisi récemment du dossier d'une jeune Coréenne qui ne pouvait plus faire face à ses droits de scolarité parce que les revenus de ses parents fonctionnaires ont été baissés de 30 % en raison de la nouvelle politique appliquée en Corée pour les fonctionnaires et pour qui Sciences Po a attribué une bourse.

Mate Balint-Bagosy connaît 2 cas d'étudiants qui ont des problèmes et qui ont adressé leur dossier à la commission de suivi social.

Hervé Crès indique que ces 2 dossiers n'ont pas suivi la bonne procédure. Hervé Crès précise qu'il a demandé que ces 2 étudiants s'adressent directement à lui pour réfléchir au traitement qui en sera fait. Si ces dossiers devaient devenir très nombreux, il pourrait être imaginé un traitement de type paritaire, comme pour la commission de suivi social. Pour l'instant, Hervé Crès souhaite évaluer la situation. Il peut arriver que les situations des étudiants changent, ce qui peut éventuellement conduire à une augmentation du niveau des bourses. Hervé Crès souhaiterait apprécier ces changements.

Frédéric Puigserver remercie l'assemblée et lève la séance à 20h27.